

Assemblée générale de l'Observatoire régional de la commande publique

CCIR Hauts de France – 26 janvier 2017

***Restitution des travaux
du Groupe de Travail
« Clauses environnementales »***



Déroulé de la présentation

1. Le groupe de travail sur les clauses environnementales
2. Un contexte favorable au développement des achats publics durables
3. Situation dans les Hauts-de-France
4. Freins identifiés au recours aux clauses environnementales
5. Propositions du GT « Clauses environnementales »
6. Présentation du guide LOCALIM

1. Le GT Clauses environnementales

Un groupe ouvert associant des institutions publiques (PFRA – SGAR, DREAL, DIRECTE, ADEME, CERDD), des collectivités locales (Région Hauts-de-France, Métropole Européenne de Lille), des acteurs privés (Vilogia, FFB 59/62, AFNOR, APASP Nord-Picardie)

3 réunions réalisées

3 axes de travail :

- **Produire des indicateurs de suivi de l'évolution des clauses environnementales dans la commande publique en HdF ;**
- **Recueillir les difficultés et freins rencontrés par les acheteurs / les entreprises ;**
- **Proposer une animation régionale pour identifier, recueillir et diffuser les bonnes pratiques, et qualifier les acheteurs publics.**

2. Un contexte favorable au déploiement des achats publics durables

- Un processus continu de développement depuis plus de 15 ans en France, en Europe et dans le monde.
- **Un cadre juridique de plus en plus favorable.**
- Une ambition nationale affirmée dans le cadre du **Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables 2015-2020**

→ Notamment l'objectif : « 30 % des marchés passés au cours de l'année comprennent au moins une disposition environnementale »



2. Un contexte favorable au déploiement des achats publics durables

Ce développement de l'achat public durable recouvre plusieurs objectifs, notamment :

- **La réduction des impacts environnementaux et sanitaires** et de leurs coûts pour la collectivité ;
- **l'efficacité et la performance dans l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie** – dans un contexte d'augmentation du prix de ces ressources ;
- **l'incitation au développement de solutions innovantes par les acteurs économiques** – en particulier dans le cadre du projet mobilisateur de la **Troisième Révolution Industrielle (TRI)**.

Différentes « dispositions environnementales »

- **L'objet du marché comporte une dimension environnementale** (*exemple : l'achat d'aliments issus de l'agriculture biologique*) ;
- La dimension environnementale est prise en compte **dans les spécifications techniques du marché** (*exemple : exigence d'éco-matériaux, appui sur des labels...*) ;
- La dimension environnementale est prise en compte **dans les conditions d'exécution du marché** (*exemple : clause « chantier propre »*) ;
- Par **la définition d'un objectif de performance** (*exemple : l'atteinte d'une performance thermique d'un bâtiment, un niveau d'émission de CO2 d'un véhicule...*)

3. Situation dans les Hauts-de-France

Selon l'OECP, seuls 6,9 % des marchés de 90 000 € hors taxes et plus comportaient une clause environnementale en 2013 au niveau national.

En Hauts-de-France, selon les données de l'OECP :

	Contrats	Montants hors taxes
2010	7%	6%
2011	14%	9%
2012	15%	12%
2013	19%	15%
2014	19%	12%

Sources : Insee, OECP

Cependant, ces données demeurent lacunaires et le dispositif de recensement ne distingue pas les différentes formes de « dispositions environnementales ».

4. Cinq freins identifiés

- **Le temps disponible par acheteur pour préparer un « bon marché »**
=> *plus aisé à mobiliser si existence d'une politique d'achats durables.*
- **Les craintes des acheteurs**
=> *La qualification des acheteurs constitue un axe majeur de progrès.*
- **La technicité des clauses selon les segments d'achats**
=> *La spécialisation des acheteurs au sein des grandes structures est un axe de progrès.*
- **Les coûts des clauses environnementales.**
=> *Développer les retours d'expériences chiffrés en **coût global ou en analyse du coût du cycle de vie (ACCV).***
- **Le manque de temps consacré au suivi de l'exécution des marchés et des clauses environnementales.**

5. Propositions du Groupe de Travail « Clauses environnementales »

- **Améliorer la connaissance de la mobilisation des clauses environnementales en Hauts de France**
 - Propositions d'amélioration du formulaire de recensement de l'OECP.
 - Proposition de mise en place d'une enquête régionale auprès des acheteurs des Hauts-de-France sous l'égide de l'ORCP.
- **Améliorer la qualification et la professionnalisation des acheteurs des Hauts-de-France en matière d'achat public durable.**
 - Diffusion des guides et outils disponibles (*ex. Guide Localim, ou Guide « L'achat public : une réponse aux enjeux climatiques »*)
 - Créer un réseau régional d'acheteurs et de décideurs sur la commande publique durable (*organisation d'ateliers pratiques et opérationnels d'échanges de bonnes pratiques sur les clauses environnementales*).

6. Zoom sur le kit « LOCALIM »



« **Boîte à outils des acheteurs publics de restauration collective** », lancée dans le cadre du Plan National Alimentation du MAAF en octobre 2016.

Travail commun MAAF / DAE, en concertation avec les acheteurs publics, les professionnels de la restauration collective et les interprofessions.

Objectif : renforcer la professionnalisation afin que les acheteurs publics :

- S'approprient la démarche achat, ses étapes et les outils associés ;
- Maîtrisent les opportunités offertes par la réglementation pour réaliser un achat de qualité et respectueux de l'environnement ;
- Identifient les leviers d'action leur permettant de concilier leurs contraintes et avec des objectifs de développement durable.

6. Zoom sur le kit « LOCALIM »

Une double approche :

- Par filière (6 fiches)
- Méthodologique (par étape du processus d'achat – 8 fiches)

L'outil est actualisé régulièrement (ex. : fiche filière sur le lapin en préparation)

Guide accessible en ligne sur : <http://www.localim.fr>

La boîte à outils des acheteurs publics de la restauration collective

S'approprier
les concepts
généraux



Connaître
son besoin



Connaître
l'offre



Connaître
les bonnes
pratiques



Viande bovine



Viande ovine



Viande porcine



Volaille



Fromages
et autres
produits laitiers



Fruits
et légumes

Définir
le cahier
des charges



Consulter
les fournisseurs



Impliquer
les acteurs



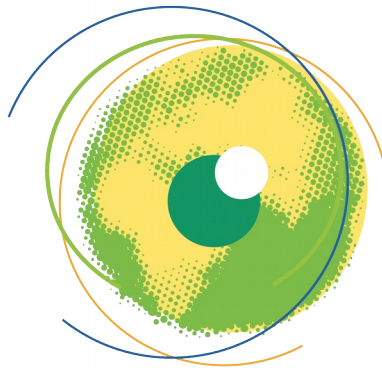
Suivre
la mise
en œuvre

MERCI

Antoine GOXE

agoxe@cerdd.org

cerdd
centre ressource du
développement durable



Retrouvez les productions du GT « Clauses environnementales » sur le site de l'ORCP

Retrouvez les actualités et ressources sur les achats publics durables sur Cerdd.org